

MAIRIE de MÉRIEL
62 Grande Rue
95630 – MÉRIEL

2025

5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Demande d'adhésion au Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme

L'an deux mil dix vingt-cinq,

Le treize du mois de février, à 20h00,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 7 février 2025,

Étaient présent(e)s :

M. FRANÇOIS, Maire - Mme QUESNEL - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS - Mme SANTOS FERREIRA - M. BERGER - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE - M. GONIDEC - M. ANQUETIL - M. BEAUNE - Mme FONTAINE AUGOUY - M. BRUCKMULLER - M. GRANCHER - Mme ANDRÉAS - M. BELLACHES - Mme ROBERTO - M. JEANRENAUD - M. NEVE - M. DUMONTIER - Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absent(e)s :

Absents excusé(e)s :

Mme LAPLAIGE donne pouvoir à M. FRANÇOIS
M. VACHER donne pouvoir à M. NEVE
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ
Mme DENEUVILLE donne pouvoir à M. JEANRENAUD
M. ROUXEL donne pouvoir à M. DUMONTIER
M. RUIZ donne pouvoir à Mme DOUAY

Secrétaire de séance : M. CHAMBERT

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de votants :	29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Charte du Réseau ci-annexée,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions d'inclusion dans la Cité des personnes, enfants et adultes, présentant des troubles du spectre autistique en développant une culture générale du grand public sur la neurodiversité, en formant les élus et les agents aux spécificités de l'autisme pour une meilleure adaptation des pratiques professionnelles et des conditions d'accueil dans les service publics et en impulsant un réseau local associant des professionnels de l'autisme, des autistes et leurs aidants, des agents municipaux, des acteurs locaux issus des associations et des écoles et tout autre habitant souhaitant s'impliquer dans la démarche

CONSIDÉRANT l'accompagnement dans la démarche d'élaboration d'un plan d'actions proposé par le Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme

SLOW

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONFIRME le souhait de la commune de devenir membre du Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme et candidater au titre de Ville amicale pour l'autisme

AUTORISE monsieur le Maire à signer la Charte « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » qui est un acte obligatoire pour l'adhésion

DÉCIDE d'inscrire au budget 2025 le montant de l'adhésion au réseau (feuille de route en annexe)

DÉSIGNE pour représenter la commune de Mériel au sein de l'association « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » : Monsieur Eric Jeanrenaud (titulaire) et Monsieur Christophe Chambelin (suppléant)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jérôme FRANÇOIS





Charte du « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » (RVAA)

L'association « Réseaux des Villes Amicales pour l'Autisme » et les signataires de cette charte, dans l'esprit du mouvement international « friendly autistic » adhèrent à la Charte Européenne des droits des personnes autistes élaborée par « Autisme Europe » le 10 mai 1992 et adoptée par le Parlement Européen le 9 mai 1996. Ils s'engagent à soutenir son application.

Notre charte souligne parmi les droits énoncés l'importance primordiale de respecter et de faire respecter :

- Le droit de mener une vie indépendante et de s'épanouir dans la mesure de leurs possibilités.
- Le droit de représentation et de participation dans la mesure du possible aux décisions concernant leur avenir.
- Le droit à une éducation, à un logement, à une assistance et à des services d'aide accessibles et appropriés.
- Le droit à ne pas être exposé à l'anxiété, aux menaces ou à des traitements abusifs.

L'association Villes Amicales pour l'autisme et ses adhérents se donnent pour objectif, l'application de la charte d'Autisme Europe et une amélioration de l'inclusion pour les personnes autistes et celles appartenant à la neurodiversité. Pour ce faire ils se donnent pour mission de développer des actions spécifiques dans chaque ville candidate, grâce à la conjugaison d'une volonté politique municipale et d'un noyau actif de personnes autistes et de leurs amis. Il s'agit de villes volontaires « laboratoires » de l'inclusion et en constituant des exemples diversifiés dans le but de constituer un réseau de villes amicales pour l'autisme. Dans cette visée, l'association et ses adhérents se donnent pour objectifs de :

- Développer une culture générale du grand public permettant de comprendre la notion de neurodiversité.
- Développer chez les enfants une réflexion sur les thèmes de la normalité, la neurodiversité, l'inclusion afin de prévenir le harcèlement et de faciliter l'inclusion.
- Former les élus et les agents administratifs à la compréhension de l'autisme pour qu'ils puissent ajuster mieux leurs décisions politiques et leurs interventions.
- Mettre en œuvre, en matière d'autisme, la montée en compétence d'un réseau local de professionnels volontaires émanant des différents secteurs du milieu ordinaire pour qu'ils soient les référents et les facilitateurs de changements de pratique.
- Mettre en œuvre des réalisations concrètes d'inclusion réussie pour des enfants et des adultes afin de servir d'exemple.

Signée le à

Président de RVAA,
Maxime JOUAUD

Le Maire ,
Jérôme FRANÇOIS



DEVENIR VILLE AMICALE POUR L'AUTISME FEUILLE DE ROUTE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le
ID : 095-219503927-20250214-D5_1402-DE

SLO



Pôles de RVAA responsables :

Réseau et Titre
 Formation

Obtention du Titre





RESEAU DES VILLES AMICALES POUR L'AUTISME
 18, rue Théodore Bac
 87000 LIMOGES
contact@rvaa.fr

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
 Reçu en préfecture le 14/02/2025
 Publié le
 ID : 095-219503927-20250214-D5_1402-DE

SLOA

PRESTATIONS D'AIDE A L'ETABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION

Meriel

année 2024

CO-CONSTRUCTION DU PROJET

Type actions	Objectifs	Actions	Acteurs	Nb jours
SENSIBILISATION	Comprendre les enjeux et les outils et maîtriser la qualité de la formation	Ingénierie et organisation de sensibilisation (contenu, modalités, qualités, suivi administratif, mutualisation, suivi de la mise en œuvre)	RVAA	0,334
		Pour les élus	Contenu réalisé avec notre partenaire EDI Formation. Financement DIF ou municipale	
		Pour les bénévoles	Contenu réalisé avec notre partenaire EDI Formation. Financement par le mécénat RVAA.	RVAA- EDI
Etat des lieux /cartographie		information des relais administratifs locaux, partenaires de la démarche.	RVAA	0,2
	Identifier infrastructure globale de la commune impactant l'autisme	identification des indicateurs et mise en place, entretiens qualité (mairie , écoles, petite enfance, vie associative , centre de loisirs, police, association, acteurs économiques)	RVAA	0,35

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 095-219503927-20250214-D5_1402-DE

SLO

<p>Elaboration du projet de plan</p>	<p>Elaboration en mode participatif</p>	<p>Analyse des documents permettant connaissance infrastructure</p>		
		<p>réflexion RVAA préalable sur plan action autour du plan générique.</p>		<p>RVAA 0,2</p>
		<p>constitution du groupe étude (élus, bénévoles, agents administratifs, RVAA), 8 personnes max. Voir sous groupes selon la taille de la Commune. Organisation de la démarche participative.</p>		<p>RVAA 0,2</p>
		<p>Elaboration du plan d'actions avec le groupe</p>		<p>RVAA 0,4</p>
		<p>Confirmation et approbation du plan</p>		<p>RVAA 0,4</p>
		<p>Communication du plan par les responsables du groupe dans l'entité à laquelle ils participent, préparation des outils communication</p>		<p>RVAA 0,2</p>
		<p>Communication externe de l'ensemble de la démarche.</p>		<p>RVAA 0,4</p>
		<p>Nbre jours total</p>		<p>2,884</p>
		<p>Prix journalière :</p>		<p>520 €</p>
		<p>Mtt prestations</p>		<p>1 500 €</p>
		<p>comprend Adhésion 2024</p>		
		<p>Mtt TOTAL HT</p>		<p>1 500 €</p>

Conditions de règlement :

Sous 30 jours signature devis